

Communiqué de presse du 22 avril 2021 : l'affaire de Dijon

## La politique vaccinale et le projet « Ma santé 2022 » questionnés en Côte d'Or.

### La FCPTS proteste contre la fermeture autoritaire par la Préfecture de Côte d'Or, des centres de vaccination organisés par la CPTS Centre 21.

Le Président de la République souhaite que l'exercice coordonné de la santé se développe en France : « Ma Santé 2022 » propose donc la création pour 2022 de 1000 CPTS, communautés professionnelles territoriales de santé, structures d'exercice coordonnées entre acteurs de santé et du médicosocial sur chaque territoire.

Depuis le début de l'épidémie, les projets (526) et les créations (113) de CPTS se sont multipliés malgré la crise. Les CPTS ont participé à l'organisation, de **centres de soins COVID**, de **centre de dépistage PCR** et maintenant de **centres de vaccination** : trois ont été créés sur l'agglomération de Dijon, Salle Devosge, Stade Gaston Gérard, et à St Appolinaire, par la CPTS Centre 21, en plus d'un quatrième ouvert au CHU de Dijon.

A l'heure de l'intensification de la campagne de vaccination, coup de tonnerre dans l'agglomération dijonnaise, le Préfet décide **la fermeture des trois centres de vaccination de la CPTS Centre 21**, et l'ouverture d'un vaccinodrome au Zénith de Dijon. Par cette décision sans concertation avec les professionnels de santé, sans lien avec le directeur de l'ARS, le Préfet met en danger la continuité de la vaccination, éloigne considérablement les lieux de vaccination de la population, et provoque surtout l'incompréhension et la démotivation des porteurs des centres de vaccination actuels.

En plus « les troupes » ne sont pas prêtes, ne connaissent pas les outils de planning utilisés par les professionnels de ville, et ne peuvent faire fonctionner ce vaccinodrome sans leur participation massive. Le risque est réel d'une **mise en pause de la vaccination**.

Par cette attitude, la préfecture dévalorise l'investissement dans l'exercice coordonné demandé par le Président de la République aux professionnels de santé. Il vient susciter la méfiance dans le projet « Ma santé 2022 » dont il semble renier les objectifs, l'organisation de l'accès aux soins de ville, la coordination des acteurs médicosociaux et de santé, l'accès aux soins et à la vaccination partout sur le territoire.

En Côte d'Or, l'exercice coordonné s'est développé très tôt avec les GPS, groupement de professionnels de santé, depuis 2002, et sept CPTS sont en projet ou en fonctionnement. Il n'est pas sur que l'objectif de « Ma Santé 2022 » garde sa crédibilité avec ce geste de défiance d'une institution qui représente l'état.

**La FCPTS suggère que le vaccinodrome envisagé vienne enrichir l'offre de vaccination sans remettre en cause les centres de vaccination existants.**

#### – Contacts FCPTS –

Claude LEICHER 06 25 20 01 88 - David GUILLET 06 80 30 51 75  
Président : c.leicher@fcpts.org - Vice-président : davidguillet76@gmail.com

Sophie BAUER 06 11 07 82 75 - Pierre PELISSONNIER 03 80 76 66 86  
Vice-présidente : docteur.s.bauer@gmail.com - Vice-président : pierre.pelissonnier@gmail.com

Jean Philippe BREGERE 06 27 30 24 16 - Rebeca MARTIN OSUNA 06 23 08 84 71  
Trésorier : jphibregere@orange.fr - Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr